

Wierde, le 7 avril 2022

Aux présidents, secrétaires et trésoriers des clubs

N/Réf. : PC/SL/2022Convocation AG 2022.doc

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Président, Pierre CREVITS, et les membres du conseil d'administration vous prient d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se déroulera le **samedi 23 avril 2022 à 10.00 heures aux Moulins de Beez, Rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 NAMUR.**

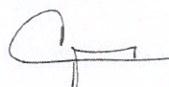
ORDRE DU JOUR

1. Vérification des pouvoirs des délégués
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de l'année précédente
3. Allocution du Président
4. Rapport du Secrétaire Général
5. Rapport du Trésorier
6. Rapport des vérificateurs aux comptes
7. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes
8. Approbation du budget de l'année en cours
9. Nomination des vérificateurs aux comptes
10. Examen et vote des propositions de modifications aux statuts

Pour que ces propositions puissent être votées et acceptées, il faut le double quorum des deux tiers. Si ce double quorum n'est pas atteint, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée. Celle-ci pourra statuer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. (cf. Loi sur les asbl du 27 juin 1921 et CSA)

11. Interpellations

Très cordialement.



Pierre CREVITS,
Président

Partenaires principaux



Partenaires officiels



Partenaires média

